

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET - AOÛT  
2017

POSTE - TBM

**CGSP**

FGTB Services Publics

73<sup>e</sup> année - n°7 - juillet - août 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



## ALLOCATIONS FAMILIALES Pour le maintien du service public !

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
On a toujours  
raison de lutter !  
P. 3



**POSTE**  
Marché postal  
belge  
P. 11



**TBM**  
Régionale de  
Bruxelles-Capitale •  
De bonnes notes  
pour les Stibiens P. 14

### In memoriam

#### André Mordant

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès ce 2 juin de notre Camarade André Mordant à l'âge de 70 ans. Nous adressons à sa famille et à ses proches nos condoléances les plus émues. Avant de devenir Président de la FGTB, André Mordant fut le Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP de 1991 à 2002. L'IRW-CGSP gardera du Camarade André Mordant l'image d'un syndicaliste de convictions, défenseur des services publics et de l'unité de la FGTB.



Nous lui rendons hommage en page 8 de cette *Tribune*.

### Primes syndicales

#### Rappel – Demande duplicatas 2016 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

### Charleroi

#### Visite des Musées de Charleroi

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage le **26 septembre**. Destination : Charleroi.

- **Matin** : visite du Musée de la Gendarmerie et du 2° Chasseur à pied à la caserne Trésignies.
- **Midi** : repas à l'école hôtelière de Marcinelle.
- **Après-midi** : visite des Musées du bois du Cazier.

- **Départ** : 9h place en face du Complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, avec passage rapide à 9h15 par l'arrêt de bus TEC situé derrière la gare de Charleroi-sud, pour embarquer les participants venus en transport en commun.

- **Retour** vers 18h à Marcinelle.

- **Coût** : 35 €/affiliés à la CGSP et 38 €/sympathisants.

1) S'inscrire auprès de l'accueil (071 797 111).

2) Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC. GKCCBEBB) avec la mention « Cazier » pour confirmer la réservation et cela **pour le 5 septembre au plus tard**.

**Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération.**

Renseignement : Vanden Broeck Alphonse 0495/34 09 28.

### Hainaut occidental

#### Horaires d'été

Du 3 juillet au vendredi 25 août 2017 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à Tournai seront accessibles :

- **de 8h à 15h** du lundi au jeudi,
- **de 8h à 12h** le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

### Huy

#### Horaires d'été

Durant les vacances d'été, nos bureaux seront fermés du **31 juillet au 15 août 2017 inclus**.

Bonnes vacances à toutes et à tous



## On a toujours raison de lutter !

Il y a un an, lors de son Congrès statutaire, l'IRW-CGSP faisait preuve de lucidité en lançant, à l'unanimité, un mot d'ordre de grève illimitée dans l'ensemble des services publics en Wallonie.

À cette occasion, l'IRW-CGSP voulait servir d'aiguillon en faisant le pari d'entraîner de nombreux autres Camarades dans son opposition au Gouvernement fédéral. Pourtant, s'il faut constater que la solidarité s'est bel et bien exprimée en paroles, elle ne s'est que trop rarement traduite en actes. Ce combat, nous l'avons mené seuls !

Certains ont critiqué la stratégie, d'autres le timing. Peut-être ont-ils raison sur certains points. Rien n'est jamais parfait. Mais ce que nous savons, c'est que l'on trouve toujours de bonnes raisons pour ne pas bouger, pour laisser faire le travail aux autres. Il y a toujours une excuse pour remettre à demain ce qui, pourtant, devrait être fait sans plus attendre.

Un an plus tard, peut-on donner tort à celles et ceux qui ont répondu avec enthousiasme à l'appel de l'IRW-CGSP ?

Pour nous la réponse est sans équivoque : NON !

Bien au contraire, l'histoire apporte la preuve que c'est eux qui avaient raison.

Nous avons raison de vouloir instaurer un rapport de force pour faire barrage aux régressions sociales.

Raison de montrer que, dans ce pays, certains font le choix de ne pas baisser les bras et de lever le poing.

Raison de vouloir être des exemples à suivre.

Raison d'être de ceux qui osent dire « NON » quand tout les pousse à courber l'échine et à être des victimes consentantes.

Raison car aujourd'hui, il nous faut faire le constat amer que ce Gouvernement poursuit, inlassablement, méthodiquement, la destruction de notre modèle social, la mise à sac de nos droits les plus fondamentaux.

En un an, nous avons subi une loi modifiant dangereusement le financement de notre Sécurité sociale, l'augmentation significative du prix de certains médicaments, la remise en cause du droit des femmes de disposer de leur corps, une politique odieuse à l'égard des réfugiés et des sans-papiers, le détricotage des pensions des agents du service public (préalable nécessaire à une diminution des pensions du privé !), des tentatives de musellement des organisations syndicales au travers de l'instauration d'un service minimum...

La liste pourrait encore être étendue et elle n'appelle qu'une question : qu'attendons-nous encore pour réagir ?

Il n'y a pas de combats inutiles, celui du printemps 2016 a permis de faire la preuve qu'une contestation d'envergure est possible. Mais, et c'est aussi une des leçons de 2016, ce mouvement doit être soigneusement préparé afin de laisser le temps à l'ensemble des Camarades d'être prêts au bon moment.

Afin que nos revendications et objectifs soient clairs et unanimement partagés.

Cela implique un travail important au sein de nos différentes instances pour mettre en avant ce qui nous unit, pour faire fi de nos différences.

La CGSP est prête pour repartir au combat car ne rien faire n'est pas et ne sera jamais notre option !

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

# Réforme des allocations familiales : la nécessité du maintien d'une caisse publique

*Le gouvernement wallon a mis un point final à son projet de réforme des allocations familiales : la naissance de chaque enfant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 donnera droit à un montant de base de 155 euros par mois jusqu'à l'âge de 18 ans, et de 165 euros pour les 18-24 ans. Des suppléments sociaux liés aux revenus s'ajouteront à ces montants.*

---

Fondé dans l'entre-deux-guerres, le système actuel accorde des montants progressifs selon le rang de l'enfant : 93,93 euros pour le premier, 173,80 pour le deuxième et 259,49 pour le troisième et les suivants.

Cependant, la 6<sup>e</sup> réforme de l'État a défédéralisé les allocations familiales. Cela permet aux entités fédérées de faire d'autres choix d'organisation afin, notamment de mieux prendre en compte les nouvelles réalités familiales.

Pour rappel, ce transfert de compétences vers la Région est extrêmement important tant du point de vue budgétaire que social. En effet, il s'agit d'un budget de près de 2,2 milliards € soit 17 % du budget wallon et cela touche plus de 900 000 enfants.

Les entités fédérées qui ont hérité de cette matière ont opté pour un montant de base égal pour chaque enfant. Le gouvernement flamand s'est accordé sur 160 euros, la Communauté germanophone sur 151 euros. Bruxelles n'a pas encore tranché.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le financement est assuré par les entités fédérées. Mais suite à un protocole de collaboration courant jusque fin 2019, les caisses d'allocations familiales existantes continuent à payer les prestations familiales pour compte des entités fédérées.

### **Le nouveau système wallon**

Le nouveau système wallon d'allocations familiales entrera en vigueur pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour ceux nés avant cette date, le régime actuel restera d'application. Il s'éteindra progressivement, jusqu'en 2043.

Le principal changement est l'égalité du montant de base entre chaque enfant, quel que soit son rang dans la famille. Ainsi, chaque enfant né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aura droit à un montant de base fixe mensuel de 155 euros. Ce montant sera porté à 165 euros pour les enfants de 18 à 24 ans. Il s'agit de tenir compte de la hausse des coûts liés aux enfants de plus de 18 ans.

### **Circuit de paiement**

Dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la fusion des trois anciens régimes professionnels<sup>1</sup> a été réalisée, en harmoni-

sant au maximum les législations et en utilisant les mêmes circuits de paiement.

Les opérateurs du régime salarié (caisse publique et caisses privées) ont repris les dossiers du régime indépendant, et les allocations familiales du secteur public et des prestations familiales garanties sont gérées par la caisse publique (Famifed). À noter qu'il existait une autre caisse publique, l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS), dont la fusion avec Famifed s'est terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À cette date, les opérateurs sont au nombre de 12 : 1 caisse publique (Famifed) et 11 caisses privées. Les 11 caisses d'allocations familiales privées sont constituées en asbl. D'ici quelques années, le gouvernement wallon envisage de passer de 11 à 4 caisses privées, en concertation avec l'association des caisses et avec les autres entités fédérées. Un groupe de travail relatif à l'agrément des caisses est mis en place au sein du Comité de la Branche « Familles » de l'AViQ<sup>2</sup>. L'IRW-CGSP, tout comme la FGTV wallonne, plaide pour que les caisses privées ne puissent pas se constituer sous une forme juridique exclusivement commerciale.

### **L'allocataire bénéficiaire**

Actuellement, la caisse d'allocations familiales est déterminée en fonction de l'employeur, ou du dernier employeur, de la personne qui ouvre le droit aux allocations.

Dans le nouveau système, le choix de la caisse appartiendra à la personne qui élève l'enfant allocataire.

Cette liberté de choix entraînera la suppression de l'affiliation automatique de l'allocataire en lien avec son statut socioprofessionnel. Un gel des mutations éventuelles est prévu pendant un an ou deux. La régionalisation des allocations familiales implique ainsi une profonde modification du régime des allocations familiales puisque le choix de l'employeur sera remplacé par un choix de l'allocataire.

### **La création d'une caisse publique indépendante**

La Wallonie a donc fait le choix de poursuivre un modèle mixte d'opérateurs : une caisse publique et un nombre limité de caisses privées. Famifed est aujourd'hui à la fois opérateur et régulateur. Elle contrôle les caisses privées. Demain,

avec un basculement vers le choix de l'allocataire, et la concurrence accrue qu'il engendre, **le gouvernement wallon a décidé de scinder le rôle d'opérateur et de régulateur**, considérant qu'il fallait mettre la caisse publique dans un climat de concurrence équitable avec les caisses privées. Cette scission permet selon lui de maintenir la crédibilité du régulateur et de respecter le principe d'égalité entre les caisses associatives et publique pour les contrôles opérés.

Ainsi, le rôle de régulateur sera exercé par la Branche « Familles » de l'AViQ. Quant à la caisse publique, elle sera dotée d'un statut juridique propre en dehors de l'AViQ (un OIP sur le modèle d'un organisme de type 2). Le gouvernement wallon affirme que cette personnalité juridique distincte va permettre à la caisse publique de faire valoir ses atouts de manière dynamique dans le cadre concurrentiel des affiliations. Il assure que peu de familles affiliées à la caisse publique la quitteront, sauf si elles trouvent dans les caisses privées une meilleure information mise à leur disposition ou une meilleure accessibilité, tels que les heures d'ouverture au public, l'accès à leur dossier électronique...

Le gouvernement wallon exclut donc la création d'un service à gestion séparée au sein de l'AViQ qui ne permettrait pas, selon son analyse, de séparer le rôle de contrôleur du rôle d'opérateur, puisqu'ils seraient, dans ce cas, logés tous deux dans une entité juridique unique.

### **Maintien du service public !**

Avec la FGTB wallonne, nous ne sommes pas favorables à la séparation du régulateur avec la caisse publique. Pourquoi ? Actuellement, Famifed paie près d'un tiers des dossiers d'allocations familiales en Wallonie. Elle assure un service public, en toute neutralité. Pour garantir le maintien de ce service public et de son rôle social, la caisse publique devra être dotée de moyens suffisants. Elle devra disposer de services performants tels que la logistique, les ressources humaines, la communication, le service juridique, mais aussi l'informatique.

Pour éviter le dédoublement des services supports et le surcoût budgétaire lié à la séparation du régulateur (AViQ) avec la caisse publique, le gouvernement wallon propose des synergies entre l'AViQ et la caisse publique. La FGTB wallonne considère qu'il aurait été plus efficace et moins



coûteux de maintenir la caisse publique au sein de l'AViQ, plutôt que de les séparer pour être contraint, dans un second temps, de rétablir les liens entre elles.

Cette complexification réduit les moyens propres de la caisse publique et risque de freiner son déploiement dans la concurrence avec les caisses privées. Contrairement au gouvernement wallon qui se veut rassurant sur l'avenir de la caisse publique, la FGTB wallonne tire en conséquence la sonnette d'alarme sur la viabilité à long terme de la caisse publique.

Nous exigeons également du Gouvernement wallon qu'il mette tout en œuvre pour que la caisse publique soit opérationnelle au plus tard dès le moment où les familles devront opérer leur choix. Il serait en effet inacceptable que les choix faits par le Gouvernement wallon, du fait des lenteurs et tergiversations qu'ils occasionnent, privent les familles wallonnes d'un accès à une caisse de service public.

---

1. Jusqu'au 30 juin 2014, la Belgique connaissait quatre régimes d'allocations familiales : celui des travailleurs salariés, de ceux du secteur public et celui des travailleurs indépendants. Il en existe un quatrième qui est celui des prestations familiales garanties dont bénéficient les familles les plus précarisées.

2. L'Agence pour une Vie de Qualité a été créée en décembre 2015 suite à la 6e Réforme de l'État qui a transféré aux Régions de nombreuses compétences en matière de Santé et d'Action sociale. La Wallonie a ainsi mis sur pied un Organisme d'intérêt public (OIP) autonome gérant les compétences de la santé, du bien-être, de l'accompagnement des personnes âgées, du handicap et des allocations familiales.

## Semestre européen - Des recommandations spécifiques

Le 22 mai 2017, la Commission européenne a publié ses « recommandations spécifiques par pays » dans le cadre du « Semestre européen ». Les différentes étapes de ce semestre aboutissent à un suivi annuel des politiques budgétaires nationales des États membres de la zone euro, et à une réorientation de ces dernières lorsqu'elles sont évaluées hors du cadre des objectifs budgétaires arbitrairement imposés par les institutions européennes.

Les recommandations spécifiques par pays sont une étape commune à 3 procédures européennes différentes, à savoir :

- la stratégie **UE2020** (objectifs par rapport à l'augmentation du taux d'emploi, la R&D, le climat, l'enseignement et la pauvreté) ;
- la procédure relative aux déséquilibres macroéconomiques. Les recommandations dans le cadre de cette procédure sont contraignantes et assorties de sanctions (amendes) si un déséquilibre excessif a été constaté dans un État membre déterminé. Pour la Belgique, ce n'est pas le cas ;
- procédure **concernant les déficits budgétaires excessifs** (EDP). Cette procédure vise à prévenir les déficits budgétaires supérieurs à 3 %. Dans cette procédure, on distingue une phase de surveillance (la phase préventive) et une phase de sanctions (la phase corrective). Depuis 2015, la Belgique se trouve dans la phase préventive.

Ainsi, la Belgique se voit enjoindre à :

- « faire un "effort budgétaire substantiel" en 2018. La Belgique devrait procéder à un ajustement supplémentaire pour atteindre son objectif budgétaire à moyen terme consistant en une position budgétaire à l'équilibre en termes structurels » ;
- mettre en œuvre des mesures d'économies sur l'appareil de l'État pour pouvoir investir dans l'infrastructure, notamment au niveau des transports et de l'enseignement.

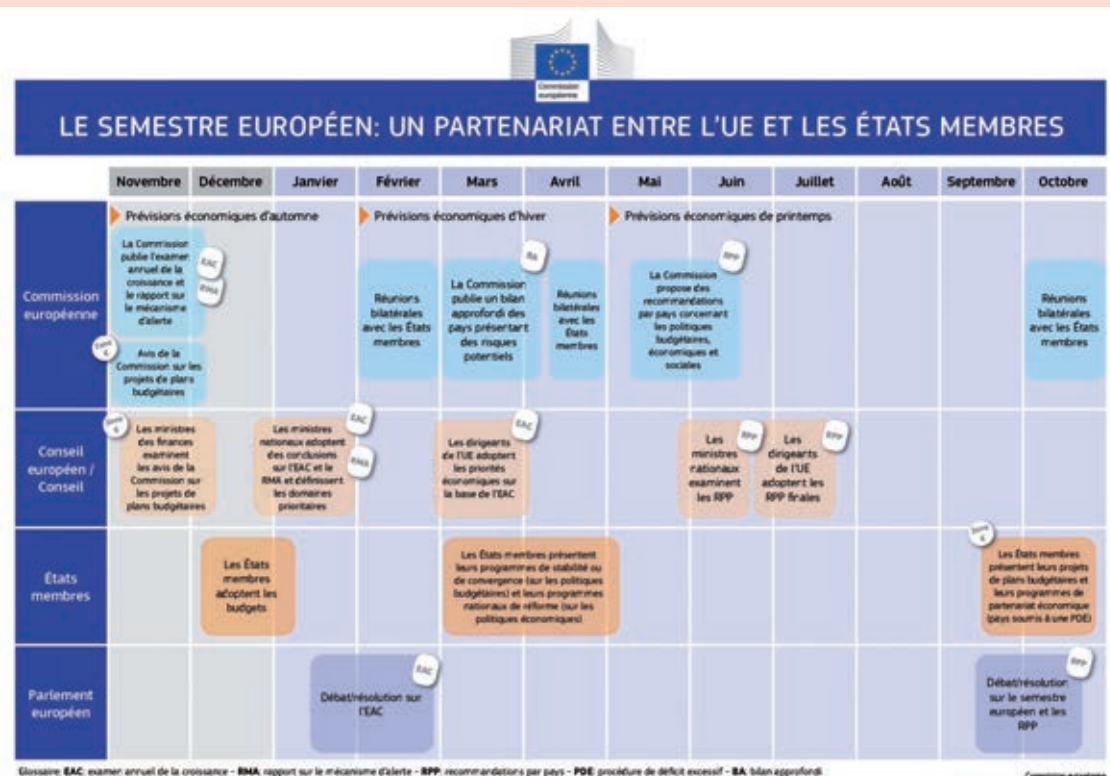
La Belgique est mise sous pression pour continuer à appliquer des mesures d'économies, notamment par rapport au critère de la dette (maximum 60 % du PIB). La Commission reconnaît la nécessité d'investissements conséquents dans l'infrastructure, mais comment concilier cette recommandation d'investir avec la recommandation de continuer à économiser ? Ceci ne serait dès lors

possible que via un démantèlement de l'appareil d'État, et une libéralisation accélérée des services publics ;

- garantir un meilleur accès à l'enseignement, à la formation et au marché du travail pour les personnes issues de l'immigration ;
- réaliser des investissements dans l'économie de connaissance. Et diminuer les « barrières administratives et réglementaires » et les « coûts salariaux élevés » qui seraient « un frein à la compétitivité ». La Belgique doit effectivement innover, mais il n'y a aucune mesure qui incite les entreprises à le faire. Par ailleurs, pointer les « coûts salariaux et les règles administratives » est un appel à démantibuler encore davantage les mesures de prévention et protection au travail ainsi que la législation du travail et l'indexation des salaires. La Commission appelle à nouveau à des investissements supplémentaires dans l'infrastructure publique, ... (suite page 7)

Pour le moment, aucune recommandation à l'égard de notre pays n'est directement contraignante.

Néanmoins, ces recommandations constituent un assaut supplémentaire dans le sens de la ligne idéologique austéritaire adoptée par les institutions européennes depuis le début de la crise, et elles fournissent un alibi en or aux gouvernements de droite désireux d'imposer des restrictions budgétaires aux dépens des services publics, de la sécurité sociale, et des droits des travailleurs.



mais comment concilier ces investissements avec les mesures d'économies qui sont imposées ?

Par ailleurs, dans le rapport relatif à l'année 2016, la **Commission souligne que la Belgique a « accompli certains progrès » dans la mise en œuvre des recommandations, notamment dans les domaines de :** la réforme du système fiscal ; la réforme de la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et la sauvegarde de la compétitivité, « visant à préserver la modération salariale et la réduction de l'écart en matière de coûts salariaux avec les pays limitrophes » ; du « fonctionnement du marché du travail, notamment en termes d'activation et de réforme du système d'enseignement et de formation professionnels ; du « relèvement de l'âge de départ à la retraite et des nouvelles restrictions imposées au régime subventionné de retraite anticipée » ; de la suspension temporaire de l'indexation salariale et la diminution du nombre d'emplois dans le secteur public.

La Commission, tout en déplorant un taux de pauvreté élevé et une stagnation des inégalités de revenus, qualifie de « progrès substantiels » les assauts du gouvernement Michel sur les salaires, les retraites, l'index et sur toute dépense publique d'ordre social.

Ces quelques lignes montrent à quel point la politique prônée par la Commission, bien que cette dernière se targue de mettre en avant un « pilier social européen » (cf. *Tribune* de mai 2017), va à l'encontre totale des droits des travailleurs et d'une réelle relance de l'économie par la stimulation de la demande et de l'investissement public.

À nous, citoyens, travailleurs, de faire montre de fermeté quant à notre refus d'une telle « chronique d'une déconfiture annoncée ». La pression du monde du travail ne peut faillir et ce, tant au niveau national qu'au niveau européen.

## Une nouvelle attaque contre les plus faibles

**Le gouvernement veut supprimer le régime de pension pour inaptitude physique et réorienter les agents statutaires malades pour une longue durée vers l'assurance maladie.**

### Qu'est-ce qui changerait ?

- Suppression du capital de jours de maladie
- À charge de l'employeur :
  - un salaire garanti à 100 % pendant 30 jours,
  - du 31<sup>e</sup> jour au 12<sup>e</sup> mois, 60 % d'un salaire plafonné,
  - à la fin du 12<sup>e</sup> mois, (dépendant de la situation familiale) 40-50-65 % du salaire plafonné.

### Arguments avancés

- Responsabilisation accrue des employeurs
- Meilleures possibilités de réinsertion
- Droits supplémentaires pour la pension
- Meilleures conditions pour le travailleur malade

### Qu'en est-il maintenant ?

Le fonctionnaire malade de longue durée ne pourrait plus prétendre à une pension pour inaptitude physique et risquerait de voir son revenu de remplacement être largement inférieur à sa pension.

Tenant compte également du fait que la situation familiale est prise en compte afin de déterminer le pourcentage de l'indemnité octroyée à partir de la fin du 12<sup>e</sup> mois, ce phénomène s'accroîtrait.

### Comment croire que l'employeur serait plus responsable ?

Nous savons tous qu'il existe déjà dans tous les pouvoirs publics des cellules de réaffectation ; cellules dont le pourcentage de réussite est dérisoire.

Confier cette réinsertion à un autre organisme induira-t-il un meilleur résultat ? Pourra-t-on réinsérer un agent statutaire dans le privé avec un risque de lui faire perdre sa qualité d'agent statutaire ?

Les employeurs, déchargés d'une partie, voire de la totalité du coût salarial, seront-ils encore concernés par leur responsabilité ? J'en doute très fort. Au contraire, les employeurs risquent de se désintéresser totalement du problème puisqu'il serait géré par un organisme assureur qui pourrait réinsérer l'agent statutaire dans un autre service public voire dans le privé et ainsi en être totalement libérés.

Ce projet est une attaque de plus contre les statutaires de la fonction publique. Il attaque les plus faibles, ceux qui, marqués par le travail, ne peuvent plus assumer leur fonction ou toute autre fonction.

La mise à la pension pour inaptitude physique n'est pas une décision individuelle mais bien imposée par un organisme indépendant sur base d'un dossier médical.

### Ce système sera-t-il avantageux pour l'employeur ?

Oui à première vue, puisqu'il ne supporterait plus la charge financière pour les agents absents pour cause de maladie, cela peut paraître attractif.

Cependant, le projet sur la table prévoit l'instauration d'une cotisation spéciale destinée à couvrir ce risque et ce sur l'ensemble de la masse salariale des statutaires.

Vous comprendrez qu'en lieu et place de supporter le coût inhérent aux seuls agents absents, devoir payer une cotisation en plus va réjouir les employeurs. En auront-ils la capacité financière !!!

**En tout cas, la CGSP sera très attentive à ce dossier.**

# André MORDANT, la promotion du service public chevillée au corps !

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons le décès, ce 2 juin, du Camarade André Mordant à l'âge de 70 ans. Nous adressons à toute sa famille et à ses proches nos condoléances émues.

André est de ceux dont on n'oublie jamais la rencontre ! Sa poignée de main, son accueil au sourire complice en disaient long : il connaissait la valeur des rapports entre les êtres humains. Né le 11 août 1946 à Liège au sein d'une famille de 8 enfants, il apprend très tôt que la vie n'est pas donnée. Enfant, au charbonnage du carrefour Fontainebleau, il joue sur le terril. Il comprend là que chaque morceau de charbon, chaque « gaillette » pour reprendre un mot qu'il utilisait, est la sueur d'un travailleur. Il comprend que ses mains d'enfant qui jouent ont une histoire qui le relie à toutes ces mains sur la pioche. Le respect du travail fuse en lui tout autant qu'un irrépressible sentiment de révolte face au sort de la classe ouvrière malmenée et méprisée. Il ne se départira plus jamais de ce double sentiment.

Ses racines sont là, il le sait. Elles plongent profondément dans ce terreau de culture française faite de résistance, d'échos d'émeutes dans le faubourg Saint-Antoine, de chants sur la barricade de la Butte aux Cailles, de placards où, sous la somptueuse devise de la République, s'étale la Déclaration des Droits de l'Homme. Les sans-noms, les sans-grades sont ses frères, il est la gueule noire, le canut qu'immortalise Aristide Bruant et qu'il aimait tant chanter.

André deviendra ouvrier cuisinier. Que peut un cuisinier dans la course du monde ? L'amour des choses bien faites se cristallise. Il est engagé à l'assistance publique de Liège et travaille au sein de l'hôpital. Il y côtoie la souffrance et la maladie. C'est une leçon de dignité et pour la défendre, il pose sa candidature aux élections sociales et est élu en 1975. Pour l'avoir vécu lui-même, il sait combien les services publics sont un élément d'intégration, des outils démocratiques aux mains de la collectivité pour gérer ses besoins essentiels, une exigence en faveur d'une société plus juste. Pourtant, déjà ils sont maltraités. À Liège, en 1983, la Ville n'a pas payé son personnel durant quatre mois. André Mordant est aux premières lignes des grèves. De cette période dure, il garde une grande aptitude à convaincre et à argumenter, ainsi que ses qualités de tribun.

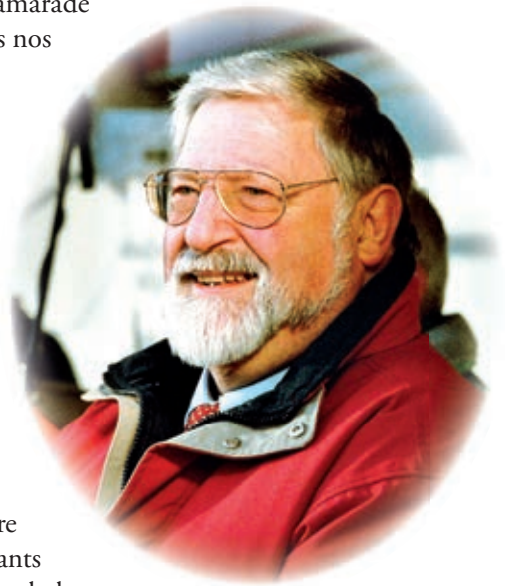
Les responsabilités s'enchaînent. Après avoir été élu Secrétaire régional du secteur ALR, il devient en 1991 Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. En 2002, il est élu Secrétaire général de la FGTB et président de la FGTB wallonne. Il deviendra président de la FGTB fédérale en 2004, jusqu'à sa pension en 2006. C'était un travailleur acharné, rigoureux. Un orateur qui parlait avec ses tripes et dont la seule présence à une réunion suffisait pour que les Camarades décident d'y assister. Un tribun qui n'avait pas honte d'avoir les larmes aux yeux lorsque, à une tribune, il évoquait la répression odieuse des mineurs anglais et notre nécessaire devoir de solidarité envers eux.

Liégeois ouvert sur le monde, son attachement régionaliste, souci de plus de cohérence pour le citoyen, va de pair avec la défense de la loyauté fédérale, notamment en faveur d'une sécurité sociale forte et unitaire.

André a démontré combien le syndicalisme, et tout particulièrement de service public, est un acteur essentiel de la vie sociale et économique. À ceux qui l'accusaient, fin des années 90, d'arrière-garde en luttant contre les privatisations, il répond par la revendication, tout à fait innovante à ce moment, de la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. À ceux qui prétendaient que le syndicat est une affaire d'hommes, il fait changer les statuts de la CGSP, et ensuite de la FGTB, en créant les Bureaux des Femmes et en initiant la Charte du gendermainstreaming. Avec une vision précise des enjeux, il sera parmi les premiers à dénoncer une mondialisation injuste qui prend les formes monstrueuses de l'AMI, de l'OMC, du NTM, de l'AGCS ou de la Directive Bolkestein.

Pour André, une gifle infligée à un travailleur était une violence faite contre l'ensemble du monde du travail. Que ce travailleur soit en Belgique, en France ou en Chine cela n'avait pas d'importance.

Pour lui, la solidarité n'était pas un vain mot. Nous n'oublierons jamais l'Homme qu'il était et poursuivrons son combat !

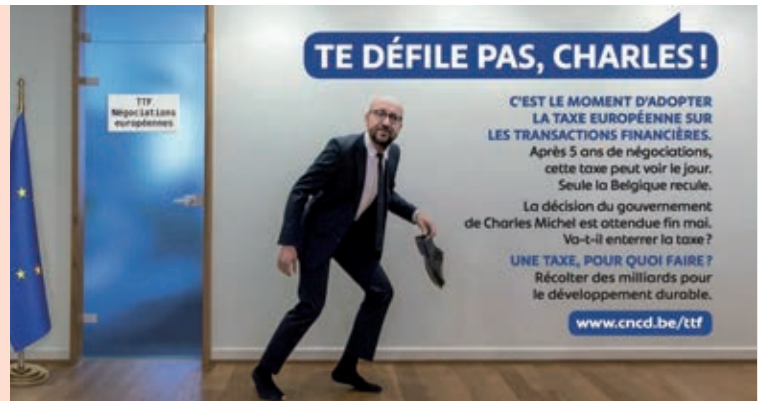




## Taxer les transactions financières Maintenant ou jamais pour la Belgique

*Savez-vous qui a dit : « La situation économique mondiale comprime les budgets des États. Le travail est bien souven-  
t trop lourdement taxé par comparaison avec d'autres  
sources de revenus. Pour cette raison, la Belgique, avec  
10 autres pays de l'Union européenne, souhaite élaborer  
un système pour taxer les transactions financières. Nous  
devons réussir à lever les obstacles techniques et politiques.  
C'est une question d'élémentaire équité. » ?*

C'est ce qu'a déclaré le Premier ministre Charles Michel à la tribune des Nations unies à New York le 23 septembre 2016.



La Taxe sur les transactions financières, ou TTF ou encore taxe Tobin, est une taxe à un taux infime (0,1 % pour les actions et 0,01 % pour les produits dérivés) dont devraient uniquement s'acquitter les opérateurs financiers.

### Deux avantages majeurs

Premièrement, rendre plus chers et donc décourager les investissements spéculatifs à court terme, y compris le trading à haute fréquence robotisé, qui n'apportent rien à l'économie réelle, et favoriser au contraire indirectement les investissements productifs à long terme.

Deuxièmement, il s'agit de produire de nouvelles rentrées budgétaires (plus de 22 milliards d'euros de recettes fiscales annuelles pour les 10 pays participants selon les dernières estimations de la Commission européenne). Ces nouvelles ressources publiques permettraient non seulement de financer les services publics et la coopération au développement, actuellement lourdement victimes des coupes budgétaires, mais aussi de remettre un peu d'équité dans le système fiscal. Et ce en faisant contribuer un secteur financier largement bénéficiaire des sauvetages aux frais des contribuables mais largement défiscalisé (le secteur financier est notamment totalement exempté de TVA). D'ailleurs, une majorité de Belges est du même avis. Selon différents sondages, entre 56 et 61 % des Belges sont favorables à cette taxe.

### La Belgique freine

La Commission européenne a proposé une première directive en ce sens en 2011, mais s'est heurtée à l'écueil de l'unanimité des 28 États membres de l'UE, obligatoire en matière fiscale. C'est pourquoi, en 2013, 11 États membres de l'UE (Belgique, Allemagne, Estonie, qui a depuis laissé tomber ses partenaires, Grèce, Espagne, France, Italie, Autriche, Portugal, Slovaquie et Slovaquie) ont décidé de contourner l'obstacle en lançant une procédure de « coopération renforcée ». Toutefois, pour que cette procédure de coopération renforcée fonctionne, il faut un minimum de 9 États membres.

La Belgique n'a pas été le partenaire le plus accommodant dans cette longue négociation. Sous la pression des lobbys financiers, le ministre des Finances Johan Van Overtveldt

(N-VA) n'a eu de cesse de soulever de nouveaux arguments pour empêcher la conclusion de négociations.

Malgré la stratégie d'enlèvement des négociations de M. Van Overtveldt, après plus de quatre ans de négociations, un texte final de directive est désormais prêt à être signé et à entrer en vigueur. Suite à la demande en ce sens de la Belgique, une clause d'opt-out nationale pour les fonds de pension est désormais prévue. Après avoir ainsi obtenu satisfaction, la Belgique ne peut plus décemment s'opposer à l'accord qui est sur la table.

### Élémentaire équité !

Selon les déclarations du ministre des Finances autrichien Hans Jörg Schelling, président du groupe des 10 pays de la coopération renforcée, suite à la dernière réunion du groupe en mars, seuls 3 pays devaient encore donner leur accord final sur le dernier compromis qui a été négocié, à savoir la Slovaquie, la Slovaquie et la Belgique. L'accord doit intervenir au plus tard pour la réunion du groupe des 10 programmée en marge de la réunion du Conseil ECOFIN des 23 et 24 mai. Depuis, la Slovaquie a accepté de se rallier à l'accord.

Le gouvernement belge doit donner son feu vert et permettre ainsi enfin la création d'une taxe sur les transactions financières. Comme le disait si bien Charles Michel lui-même, « c'est une question d'élémentaire équité » !

### Manœuvre dilatoire

Le 18 mai, à la tribune de la Chambre, le Premier ministre Charles Michel a une fois de plus refusé de prendre un engagement clair sur le sujet. Il a même évoqué sa volonté de mettre le dossier à l'ordre du jour du Conseil européen, ce qui apparaît comme une énième manœuvre dilatoire, considérant que ce dernier n'a pas compétence en la matière et que le Conseil des ministres de l'UE a déjà autorisé la procédure de coopération renforcée sur la TTF en janvier 2013. Il n'a plus aucun rôle à jouer dans ce dossier.

*Cette carte blanche a été signée par la FGFB, la CSC, la CGSLB, et plusieurs associations. Voir sur [www.fgfb.be](http://www.fgfb.be).*

## Non à la construction de nouveaux centres fermés !

*Le Conseil des ministres extraordinaire du dimanche 14 mai a une nouvelle fois donné l'occasion à Theo Francken de propager son discours sécuritaire et discriminatoire en matière d'asile et de migration et d'alimenter encore et toujours la même confusion entre migrants, sans-papiers et criminels.*

Sous couvert de vouloir lutter contre la criminalité et le terrorisme et d'œuvrer pour la sécurité des citoyens, le Secrétaire d'État souhaite construire trois nouveaux centres fermés et ainsi doubler la capacité de détention de la Belgique d'ici 2021. Cette décision démontre une nouvelle fois que la politique migratoire du gouvernement fédéral est construite sur un seul pilier : la répression.

L'ouverture du premier centre fermé en Belgique remonte à plus de 25 ans. Le constat que nous tirons de cette politique répressive est clair : la détention administrative porte atteinte aux droits et à la dignité humaine et a des conséquences extrêmement lourdes pour les personnes qui la subissent, tant sur le plan physique que mental. Nous ne pouvons l'accepter. Rappelons qu'au cours de la dernière décennie, la Belgique a fait l'objet d'une dizaine de condamnations par la Cour européenne des droits de l'Homme, suite à des plaintes introduites par des étrangers détenus en centre fermé.

### **Barrons la route aux amalgames !**

Le but du Conseil des ministres extraordinaire était de prendre des mesures

portant sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme – quel rapport y a-t-il avec l'ouverture de nouveaux centres fermés ? Un migrant dépourvu d'un titre de séjour n'est ni un criminel, ni un danger pour la société. Nous n'arrêterons jamais de le rappeler. Se retrouver en situation de séjour irrégulier n'est pas un choix délibéré mais le résultat d'une politique restrictive en matière de titres de séjour. Qualifier ces personnes d'« illégales » contribue à les stigmatiser, à les criminaliser, à les dénigrer et finalement, à les déshumaniser.

### **Position de la FGTB wallonne**

Le 18 mai dernier, le Bureau wallon de la FGTB a clairement pris position contre la construction de trois nouveaux centres fermés, dont un à Jumet.

Le 18 mai 2017.

**Position du Bureau de la FGTB wallonne**



### **POSITION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROIS NOUVEAUX CENTRES FERMES EN BELGIQUE D'ICI 2021, DONT UN A JUMET, COMMUNE DE CHARLEROI**

La FGTB wallonne dénonce la politique migratoire du gouvernement construite sur le pilier de la répression. Elle demande au Bourgmestre de Charleroi d'opposer son veto à une telle politique que dénonce son parti au niveau fédéral.

Accepter, en tant que pouvoir communal, une telle implantation, c'est donner son accord à une politique spectacle basée sur le sécuritaire, qui détourne l'attention des citoyens sur le danger « supposé » que représente le migrant et renforce les mesures sociales du gouvernement.

Dans le cadre de la campagne « communes hospitalières » du CNCD, la FGTB rappelle le devoir des communes de mettre en place un accueil digne pour les migrants, avec ou sans papiers, et non de renforcer les outils de la répression.

La FGTB wallonne marque sa solidarité avec la marche des Acteurs des Temps Présents dénonçant les centres fermés et appelant à une politique migratoire juste.

La FGTB wallonne prendra contact avec le Bourgmestre empêché de Charleroi et également Président du gouvernement wallon en vue de lui préciser ses revendications en matière de migration.

**■ Interrégionale wallonne de la FGTB | iw@fgtb-wallonne.be**  
 Rue Haute 42 | B-1000 Bruxelles | Tel +32 (0)2 506 82 36 | Fax +32 (0)2 502 08 28  
 Rue de Namur 47 | B-5000 Beez (Namur) | Tel +32 (0)81 26 51 52 | Fax +32 (0)81 26 51 51

## Marché postal belge

*La Commission européenne estime que le marché postal belge de la poste n'est pas suffisamment ouvert.*

Depuis la libéralisation du marché des lettres en 2011, d'autres entreprises que bpost peuvent distribuer du courrier en Belgique.

**Mais la Commission européenne juge que les conditions actuelles pour accéder au marché postal belge sont trop strictes :** distribution min 2x par sem. (après 2 ans) ; dans tout le pays (après 5 ans) ; pour un tarif uniforme ; avec des contractuels (pas d'indépendants).

Une nouvelle loi postale est en cours d'élaboration pour assouplir ce cadre légal.

Pour bpost, **il est essentiel que l'obligation de travailler avec des contractuels soit maintenue**, bien que ses priorités et son plan stratégique pour les années à venir en fassent une entreprise postale solide.

Il est dès lors nécessaire de rester attentif à la discussion en cours entre la Commission européenne et les autorités belges.

En front commun syndical, nous avons marqué nos préoccupations quant à l'évolution du cadre réglementaire postal, en adressant un courrier au Comité consultatif pour les services postaux, avec en copie Messieurs Alexander De Croo et Kris Peeters.

### Comité consultatif pour les services postaux

*Institut belge pour les services postaux et  
les télécommunications*

*Ellipse Building – Building C  
Boulevard du Roi Albert II, 35  
B-1030 BRUXELLES*

Bruxelles, le 10 mai 2017

Monsieur le Président,  
Monsieur Van Bellinghen,

Nous organisations syndicales sommes préoccupées par l'évolution du cadre réglementaire postal et par l'impact de deux décisions récentes adoptées par les autorités belge et européenne. Nous plaidons pour **une régulation stable, prévisible et équilibrée pour les différents intervenants du secteur qui tient compte aussi du respect des travailleurs et de l'impact pour l'emploi en Belgique.**

Le secteur postal en Belgique représente un grand nombre d'emplois. bpost est **un des plus gros employeurs** du pays, avec près de 28 000 travailleurs en 2017. bpost fournit des **emplois de qualité à un très grand nombre de personnes peu qualifiées**, engagées sous un contrat de travail et avec une couverture sociale complète.

**La nouvelle réglementation postale doit tenir compte des impacts sociaux négatifs qu'elle pourrait entraîner.** Elle doit éviter de créer une concurrence déloyale entre bpost et les autres opérateurs postaux, notamment au niveau des normes sociales, plus particulièrement en ce qui concerne la distribution du courrier. Le courrier est aujourd'hui distribué par des facteurs disposant d'un contrat de travail leur garantissant une couverture sociale étendue.

Ces emplois de qualité et de longue durée permettent de garantir une bonne qualité dans les services aux consommateurs. Un assouplissement de ces règles pour le secteur, ou uniquement pour les concurrents de bpost mènerait à un dumping social inacceptable.

**Les organisations syndicales plaident donc pour un maintien des conditions sociales actuelles et nous n'accepterons pas dans le futur de revoir à la baisse la fréquence de distribution actuelle de 5 fois/semaine ni une suppression des règles prévues par le contrat de gestion actuel en ce qui concerne le nombre minimum de bureaux de poste.**

Nous sommes très **inquiets concernant la pratique décisionnelle récente des régulateurs belge et européens** qui défendent une concurrence à tout prix, ne tenant nullement compte des impacts de leurs décisions sur l'emploi en Belgique et l'offre d'un service public de qualité :

### 1. Refus de l'IBPT relatif à la demande d'augmentation des tarifs du timbre

Le 29 mars 2017, l'IBPT a refusé à bpost l'augmentation des tarifs du timbre en 2017. Les organisations syndicales sont choquées de la décision soudaine et inattendue de l'IBPT alors que la législation belge n'a pas changé depuis une dizaine d'années. **Cette décision marque une rupture dans la stabilité régulatoire et inquiète les organisations syndicales.** Ce blocage des prix est difficilement compréhensible alors que bpost est soumise à une concurrence féroce via l'électronique et via les autres opérateurs postaux. En toute logique, on peut s'attendre à ce que cette décision ait **un impact direct sur les travailleurs de bpost** par exemple via la diminution du montant du bonus non récurrent accordé aux facteurs. Le ministre De Croo a par ailleurs chiffré l'impact de cette décision à un manque à gagner pour bpost correspondant à 400 à 500 ETP par an<sup>(1)</sup>. La réaction des investisseurs a été immédiate : plusieurs investisseurs institutionnels se montrent désormais très prudents en ce qui concerne leurs investissements en Belgique et face à l'évolution de bpost dans un cadre réglementaire postal belge désormais instable.

### 2. Avis de la Commission européenne du 27 avril 2017 concernant les conditions d'obtention de la licence dans le secteur postal

La Commission a récemment mis en demeure l'État belge de supprimer trois conditions<sup>(2)</sup> relatives à l'obtention d'une licence pour la fourniture de services postaux relevant du service universel. Le gouvernement a entre-temps annoncé que la nouvelle loi postale **assouplira les conditions de licences** en ce sens. Ces mesures vont donc indiscutablement **renforcer la concurrence à laquelle bpost fait face** alors même que les volumes de courrier diminuent drastiquement, principalement à cause de la substitution électronique. Là aussi, nous plaillons pour le maintien d'un level playing field social pour éviter le dumping social et la concurrence déloyale, qui est par ailleurs un coût pour l'État (10 000 faux indépendants additionnels représentent par exemple un manque supplémentaire de 120 Mio EUR pour la sécurité sociale).

**En conclusion, les organisations syndicales plaident pour que le nouveau cadre postal en Belgique et son application par le régulateur encouragent une concurrence loyale entre les différents acteurs pour éviter le dumping social et pour préserver des emplois de qualité.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.

Jacques LESPAGNARD  
Secrétaire général  
CGSP Poste

Jean-Pierre NYNS  
Algemeen Secretaris  
ACOD Post

Marc DE MULDER  
Nationaal Voorzitter  
SLFP – VSOA

Stéphane DAUSSAINT  
Responsable général  
CSC-Transcom

Annick BOON  
Alg. Sectorantwoordelijke  
ACV-Transcom

1. Réponse à une question parlementaire en Commission Infrastructure du Parlement le 3/05/2017.

2. 1. Fréquence de distribution de 2 jours par semaine au minimum ; 2. Couverture territoriale progressive dans les 5 ans ; 3. Tarif uniforme sur tout le territoire.

## Nomination du nouveau **président du CA**

### *Le Conseil d'administration nomme un nouveau président.*

Comme annoncé dans la *Tribune* de mai, l'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 10 mai dernier. Quatre nouveaux membres l'ont intégrée.

Ainsi nouvellement constituée, elle a approuvé les résultats de 2016 et le paiement d'un dividende de € 1,31 brut par action.

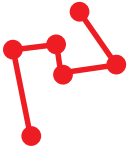
Enfin, **l'Assemblée générale a désigné François Cornelis** comme nouveau Président du Conseil d'administration et de la Commission paritaire.



**CASTEL**  
PONT À LESSE

**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 **Dinant** - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)



## Régionale de Bruxelles-Capitale

### De bonnes notes pour les Stibiens

Qui a oublié les actions de grèves massives qui ont été menées l'année dernière à la STIB contre le gouvernement Michel et son programme d'austérité.

Ces efforts ne sont pas restés sans résultats. En effet nous avons obtenu une très belle note sur notre bulletin. Grâce au dévouement de nos militants, nos délégués et permanents, nous pouvons confirmer avec fierté que l'index, qui était remis en question alors, a pu être récupéré. D'autre part, un AIP a été conclu pour augmenter les salaires de 1,1 %. Ce dernier point a d'ailleurs été mis sur la table par la CGSP.

Nous avons également obtenu de beaux résultats sur d'autres points. Par exemple, nous avons contribué à la progression, lente mais prometteuse, de l'embauche de personnel féminin. De plus, le ministre de la mobilité nous a offert son soutien pour promouvoir d'avantage ce point et pour attirer les femmes vers des métiers à caractère technique. Ce sujet sera d'ailleurs promulgué au maximum via la presse à partir du mois de septembre.

Par ailleurs, le ministre et la direction générale se sont engagés à soutenir la création d'une orientation technique « tram-bus-métro » au sein de l'enseignement technique existant afin de répondre à la demande croissante de personnel technique, tant féminin que masculin. Une petite enquête a d'ailleurs révélé l'intérêt pour ce genre de métiers ; beaucoup d'intéressés, femmes et hommes, se sentaient attirés par une fonction mixte conduite/technique.

D'autres points se trouvent encore dans un stade expérimental : l'avenir de nos fins de carrière, la problématique du travail de qualité, le suivi du dossier des métiers lourds et son comité, l'extension des services nocturnes « Noctis ». Beaucoup de ces matières sont néanmoins subordonnées au pouvoir de décision du gouvernement.

En fin de compte, nous pouvons aborder les vacances la conscience tranquille pour charger nos batteries afin de pouvoir se jeter à 100 % sur la concrétisation de ces projets dès la rentrée.

Entretemps, nous souhaitons à nos collègues et camarades un bel été bien reposant et bien mérité.

Dario Coppens  
Secrétaire régional



### Travailler aujourd'hui

Des ouvrières qui après leur nuit sur la chaîne poursuivent d'autres activités complémentaires pour nouer les deux bouts. Des banquiers malades de vendre des produits dont ils connaissent les défauts. Des assistants sociaux évalués à la quantité de dossiers traités. Une entreprise qui pousse ses salariés à la démission. Des évaluations arbitraires qui mesurent la docilité des travailleurs... Ces situations et bien d'autres encore sont relatées par de nombreux(euses) salarié(e)s. Ce livre part précisément de la parole de plus de 40 travailleurs pour s'intéresser au travail et aux conditions dans lesquelles il s'effectue. La prise en compte de cette parole permet de découvrir les réalités souvent invisibles du travail d'aujourd'hui : les précarités, les atteintes à la santé, les désillusions, mais aussi les espoirs et les résistances qui se construisent.

Nicolas Latteur est un sociologue belge. Il est formateur au CEPAG.

Nicolas Latteur, *Travailler aujourd'hui. Ce que révèle la parole des salariés*, Éd. du Cerisier, Cuesmes, avril 2017, 432 p., 23 €.



### L'âge de la Régression

Un grand débat international sur la situation contemporaine, porté par 15 intellectuels du monde entier dont Nancy Fraser et Slavoj Žižek. Non, nous n'avons pas assisté à « la fin de l'Histoire ». Loin de marquer le début du règne d'une démocratie universelle et d'un capitalisme heureux, la chute du mur de Berlin a inauguré une période de tourments politiques. Ascension de partis nationalistes, démagogie, souverainisme, tendances autoritaristes d'Europe centrale, appels à la « grandeur » et à la « pureté » nationale, vague générale de xénophobie, complotisme, appels à l'érection de murs toujours plus nombreux, toujours plus hauts... Tout se passe comme si nous assistions à un grand retour en arrière. Quinze intellectuels, chercheurs et universitaires de renommée internationale explorent les racines profondes de la situation qui est la nôtre aujourd'hui, et qu'il est permis d'appeler une « grande régression ».

Collectif, *L'âge de la Régression Pourquoi nous vivons un tournant historique*, Éd. Premier Parallèle, Paris, avril 2017, 316 p., 22 €.



### Pour une socioanalyse du journalisme

Le journalisme étudié comme une profession majoritairement au service des intérêts des dominants entre autres du fait de sa structure sociale. « La représentation médiatique du monde, telle qu'elle est fabriquée quotidiennement par les journalistes, ne montre pas ce qu'est effectivement la réalité mais ce que les classes dirigeantes et possédantes croient qu'elle est, souhaitent qu'elle soit ou redoutent qu'elle devienne. Autrement dit, les médias dominants et leurs personnels ne sont plus que les instruments de propagande, plus ou moins consentants et zélés, dont la classe dominante a besoin pour assurer son hégémonie. »

Alain Accardo est sociologue et professeur honoraire à l'Université de Bordeaux 3.

Alain Accardo, *Pour une socioanalyse du journalisme. Considéré comme une fraction emblématique de la petite bourgeoisie intellectuelle*, Éd. Agone, Marseille, 141 p., mars 2017, 9,50 €.



### Comprendre le pouvoir

Les discussions et conférences rassemblées dans ce livre offrent une perspective profonde et généreuse pour comprendre l'état du monde, et notamment les enjeux liés au pouvoir. Y sont abordés le fonctionnement des médias, les systèmes d'éducation, la crise environnementale, le complexe militaro-industriel, la mondialisation, les stratégies militantes, et plus encore. Comprendre le pouvoir couvre ainsi l'intégralité de la pensée de Noam Chomsky et en constitue la meilleure introduction qui soit.

**Noam Chomsky**, né en 1928 à Philadelphie, est un éminent linguiste. Mais il est plus connu du grand public comme un penseur politique engagé, de réputation internationale.

**Noam Chomsky**, *Comprendre le pouvoir*, Lux Éditeur, Montréal, mars 2017, 624 p., 25 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • On a toujours raison de lutter !
- 4 / Dossier • Réforme des allocations familiales : la nécessité du maintien d'une caisse publique
- 6 / Europe • Semestre européen – Des recommandations spécifiques
- 7 / Pensions • Une nouvelles attaque contre les plus faibles
- 8 / In memoriam • André Mordant
- 9 / Fiscalité • Taxer les transactions financières – Maintenant ou jamais pour la Belgique
- 10 / Asile • Non à la construction de nouveaux centres fermés !

### Infos POSTE

- 11 / Marché postal belge
- 13 / Nomination du nouveau président du CA

### Infos TBM

- 14 / Régionale de Bruxelles-Capitale • De bonnes notes pour les Stibiens
- 15 / À lire

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11